
ORGANISATION, FONCTIONNEMENT, ÉCHÉANCES... : LA VILLE DE LYON ADOPTE LE RÈGLEMENT DE SON BUDGET PARTICIPATIF

Le Conseil municipal qui s'est tenu ce jeudi 27 janvier a adopté le règlement de mise en œuvre du budget participatif de la Ville de Lyon. Avec une dotation totale de 25 millions d'euros, 12,5 millions d'euros seront consacrés à chacune des deux éditions prévues d'ici 2026. Dès le 14 mars, les lyonnaises et les lyonnais pourront participer à cette première édition dont l'objectif est de renouveler la démocratie locale et donner le pouvoir d'agir à ceux qui pratiquent Lyon au quotidien pour co-construire la Ville de demain.

Un projet ambitieux de démocratie participative pour faire des lyonnaises et lyonnais des acteurs du changement

Développer la concertation à grande échelle, stimuler le dialogue entre les habitantes et habitants, la municipalité et les élu.e.s : avec 25 millions d'euros, le budget participatif porte les ambitions de la Ville de Lyon pour repenser la démocratie locale et faire des lyonnaises et lyonnais des acteurs de leur quotidien.

12,5 millions d'euros seront consacrés à cette première édition afin de réaliser les idées proposées et votées :

- **10,5 millions d'euros¹ seront divisés par arrondissement au prorata du nombre d'habitantes et d'habitants :**
 - 1e arrondissement : 605 850 €
 - 2e arrondissement : 622 180 €
 - 3e arrondissement : 2 063 992 €
 - 4e arrondissement : 725 294 €
 - 5e arrondissement : 1 016 423 €
 - 6e arrondissement : 1 065 161 €
 - 7e arrondissement : 1 645 860 €
 - 8e arrondissement : 1 723 045 €
 - 9e arrondissement : 1 032 196 €
- **2 millions d'euros seront dédiés à la mise en œuvre de projets transversaux consacrés à l'ensemble de la Ville de Lyon** (projets non localisés, touchant plusieurs arrondissements ou relatifs aux grands équipements de la Ville).

D'ici 2026, ce seront également 25 millions d'euros supplémentaires qui feront l'objet de concertations territorialisées afin de proposer des pistes d'amélioration, en matière d'usages, de projets inscrits dans le Plan pluriannuel d'investissement (PPI).

¹ Montants indicatifs

« Oyé ! » : une plateforme digitale d'initiative citoyenne pour un budget participatif inclusif

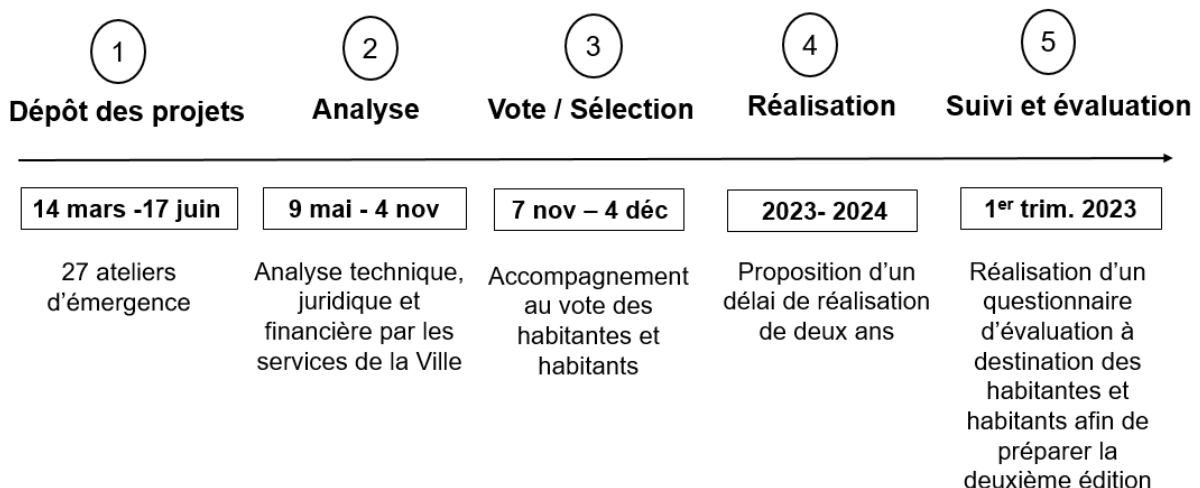
Le dépôt des projets sera ouvert du 14 mars au 17 juin aux résidentes et résidents lyonnais mais également à ceux qui y exercent une activité professionnelle ou étudiante, sans condition d'âge ou de nationalité. Une plateforme numérique dédiée et intitulée « **Oyé** » leur permettra de déposer et voter ces propositions. Pour qu'elles soient recevables, elles devront :

- Être liées à l'intérêt général ;
- Ne concerner que des dépenses d'investissement ;
- Être techniquement et juridiquement viables ;
- Être liées aux compétences de la municipalité ;
- Être réalisables en 2 ans.

Afin de lutter contre les risques d'autocensure et de fracture numérique, des dispositifs physiques seront également mis en place :

- Communiquer et impliquer : un vaste plan de communication accompagnera le lancement du budget participatif afin de sensibiliser et toucher les publics concernés. Les mairies d'arrondissement seront également mobilisées grâce à une communication de proximité.
- Rencontrer et accompagner : 27 ateliers seront organisés entre mars et juin (3 par arrondissement) grâce à l'animation et l'implication d'instances de participation citoyenne existantes (conseils de quartier, MJC, conseils citoyen, équipe dédiée au sein de la Mission Démocratie Ouverte) pour accompagner les contributeurs du budget participatif à formaliser leurs idées.

Le calendrier de la première édition du budget participatif :



« Ce budget participatif illustre l'ambition de la Ville pour contribuer au renouvellement de la pratique démocratique et renforcer le pouvoir d'agir des lyonnaises et des lyonnais. Nous avons été guidés par la volonté de faire de ce budget un moment de participation citoyenne inclusif en mobilisant notamment tout un réseau d'acteurs locaux ainsi que les arrondissements pour agir en proximité », déclare Chloë Vidal, adjointe à la démocratie locale et redevabilité - évaluation et prospective, et à la vie étudiante.